

INSCRIPTION 2020-2021 - ASSOCIATION ADOS ET ENFANTS DE MONTFERRIER

Christine Ferrand 3 les avants de la Deveze 34980 Montferrier Sur Lez

<http://www.enfantsdemontferrier.org> - courriel : asso.enfantsdemontferrier@gmail.com - Tel 06 34 39 16 57

Activité :

Jour et lieu :

Prix : €

Adhésion familiale : 15 €

A payer : €

Nom et Prénom de l'enfant et adresse :

Date de naissance :

Responsable légal de l'enfant :

Tel :

Courriel :

Paiement :

Soins d'urgence

J'autorise le responsable à prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires

Autorisation d'utilisation des photographies et de vidéo

*** J'autorise - Je n'autorise pas - l'association à reproduire ou présenter la ou les photographies prises dans le cadre de l'activité de l'association et représentant mon enfant, pour les usages suivants :**

- Plaquette pour présenter l'activité de l'association

- Présentation de notre site internet :

<http://www.enfantsdemontferrier.org>

-Publication dans le Lez et Lironde

Cette autorisation est valable jusqu'au 31/12/2021.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Règlement intérieur

Toute inscription à une activité implique l'adhésion à l'association. Le montant de l'activité est à régler pour l'année à l'inscription (possibilité d'établir 3 chèques). **Toute activité commencée est due pour l'année.**

Pour garantir la qualité de l'enseignement, l'association limite le nombre de participants. Un minimum d'enfants par activité, fixé par le conseil d'administration, est indispensable pour assurer l'ouverture de l'activité.

1.1.RESPONSABILITE

L'association a souscrit une assurance pour l'ensemble de ses activités. Sa responsabilité est limitée à la durée de celles-ci.

L'association et ses animateurs ne sont pas responsables des enfants ni avant, ni après l'activité.

L'association n'est pas responsable du transport des enfants participant à plusieurs activités à la suite.

Après avoir informé les parents, l'association se réserve la possibilité d'exclure de façon temporaire ou définitive, sans indemnisation, tout enfant qui perturberait l'activité.

1.2.HORAIRES ET CALENDRIER

Les enfants sont tenus de participer régulièrement aux séances en respectant les horaires.

Les activités de l'association suivent en règle générale le calendrier scolaire. 25 séances minimum seront assurées.

1.3.ANNULATION

Sauf exception, le montant ne pourra être remboursé (décidé par le conseil d'administration).

1.4. RGPD

J'accepte de donner mes coordonnées à l'association. Celle ci s'engage à les utiliser uniquement dans le cadre des ateliers et à les supprimer dès qu'une demande sera faite par écrit.

- **Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur**

Fait en un exemplaire à , le

Signature